



## **Assouplissement des taux d'encadrement des accueils périscolaires :**

**Non à la casse des conditions de travail,**

**Oui à des temps éducatifs de qualité**

Un mouvement national aura lieu le 19 septembre 2016 pour dénoncer la pérennisation du décret du 2 août 2013 permettant l'assouplissement des taux d'encadrement des accueils périscolaires. Cet assouplissement avait été possible lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires fortement contestée en particulier en Creuse.

La possibilité d'avoir 14 élèves de moins de 6 ans (10 auparavant) ou 18 élèves de plus de 6 ans (14 auparavant) par groupe est dorénavant gravé dans le marbre par ce décret.

Sans concertation, ni bilan et surtout aucun dialogue social, le gouvernement une fois de plus nous montre son mépris pour les conditions de travail des animateurs (du public comme du privé) et des ATSEM. Le gouvernement, qui prônait une meilleure qualité du temps scolaire par la mise en place d'activités péri-éducatives, permet ainsi aux collectivités de sacrifier cette qualité éducative pour des raisons économiques. Nous savons que les personnes qui interviennent sont pour la plupart employés sur des contrats précaires.

Nous constatons que les conditions de travail se dégradent, les taux élevés enlèvent la qualité éducative et pédagogique, les conditions de sécurité sont délicates pour les personnels...

Nous exigeons :

- Un retour à des taux d'encadrement non dérogatoires compatibles avec une qualité pédagogique sur le périscolaire.
- Une véritable campagne de professionnalisation des animateurs sur tout le territoire dans le respect des qualifications.
- La titularisation de tous les animateurs du public et de véritables CDI pour ceux du privé, qui répondent à des besoins permanents pour un taux d'emploi qui prend en compte les temps de préparations et de réunions.
- Le passage en catégorie B, par la voie du concours, de l'examen professionnel ou encore de la promotion interne de tous les agents de la fonction publique qui assument des missions de direction et/ou d'encadrement ainsi que la création d'une catégorie A dans la filière animation.
- Un vrai déroulement de carrière pour les ATSEM.

